FAITS ET OBSERVATIONS

Propres à juger les bienfaits de la révolution, et à démontrer que ce n'est n'y avec des phrases, et de la métaphysique que l'on opere le bonheur d'une nation, mais bien par des opérations conséquentes qui en prouvent les succès.

PAR les mémoires de M. Desmarets sur son administration des finances, il est constaté que depuis le 20 Février 1708 jusqu'au 31 Décembre 1714.

Les dépenses faites et ordonnées par Louis XIV, pendant les sept dernières années de son règne ne montèrent, année commune, qu'à .	219,022,027
Que les revenus ordinaires de l'Etat, joints au produit des dixièmes de la capitation etc. ne produisirent, année commune, que .	75,000,000
Qu'il manquait ainsi toutes les années, pour remplir les dépenses	144.023,027
Ce qui pendant les dites dernières sept années forma une dette de . .	1,008,161,189

A

Que tous les expediens qui furent employés pour se procurer cette somme ne purent produire que 691,660,368

Qu'à la fin de 1714 il restoit dût 316,540,189

Tous ces faits sont confirmés par les mémoires de la régence, tome 3, page 49, où l'Etat de toutes les sommes dues à la mort de Louis XIV est porté à une somme de . . 2,062,138,001

Lesquelles coûtoient un intérêt annuel de 89,983.452

Sur cette dette il fut acquitté pendant la régence, au moyen des épargnes qui furent faites, par la rentrée des fonds que procura la chambre ardente, et par les autres moyens qui furent employés, un intérêt annuel de la somme de 83,983,452

Ce qui réduisit la dette à un capital de 339,888,762

Soit à un intérêt à payer de . . 6,797,785

Nota. L'argent valoit alors 27 à 28 livre le marc, ce qui double aujourd'hui cette somme.

Depuis 1720 jusqu'en 1758, on ne peut rien donner d'intéressant sur les finances du royaume, parce que les comptes rendus par les divers contrôleurs généraux qui furent en place ont été inconnus ou défectueux.

Ce n'est qu'à partir du compte que M. l'abbé Terray donna au Roi en 1774 pour établir l'embarras des finances et en constater l'état que l'on voit que les recettes annuelles et ordinaires étoient portées à 348,279,570

Et que les dépenses étoient de . . 343,063.570

Ce qui donnoit alors un excédent de revenu de 5,026,000

M. Turgot, par son compte rendu en 1775, établit aussi les dépenses de son tems à la somme de 414,445,163

Et les recettes à celle seulement de 377,287,637

Ce qui formoit sous son administration en excédent de dépenses occasionnées par les maladies épizoötiques, la disette des grains, l'emploi de 15 millions, qu'il employa annuellement au payement de la dette exigible qui étoit arrièrée, alors de deux cents trente-cinq millions, deux cents soixante-un mille livres, etc. de la somme de 37,157,526

Par le compte que M. Necker rendit en 1781 les revenus de l'Etat étoient portés à 427,530,571

Et les dépenses à celle de . , 417,330,571

Ce qui établissoit dans les recettes et les dépenses ordinaires un excédent, sur les produits et sur les recettes, de 10,200,000

Mais dans ce compte M. Necker n'a point compris les recettes, ni les dépenses extraordinaires qu'il avoit faites au moyen de tous ses emprunts qui montoient à plus de 785 millions qui grévoient l'Etat de 57 à 60 millions d'intérêts, que ses successeurs ont eu à payer de plus que ses prédécesseurs, sans qu'il ait laissé de fonds pour acquitter ces intérêts, ni donné l'emploi de ces capitaux; *l'on n'en sait pas les motifs.*

M. de Fleury, par son compte de 1783, porta la recette comme la dépensé de son compte à une somme de 798,649,000

Mais dans ce compte il porta en recette extraordinaire la somme de 147,767,000

qu'il avait emprunté et employé, a t'il dit pour acquitter les frais de la guerre des insurgents; donc M. Necker ne les avoit pas acquitté avec ses emprunts.

M. de Calonne par son compte rendu en 1787 à l'assemblée des notables porta les dépenses annuelles à une somme de 599,135,795

Et les recettes à celle seulement de 474,048,239

Ce qui établissait un deficit de . 125,087,556

Mais pendant son administration M. de Calonne, à *l'instar de M. Necker,* avait aussi emprunté 622 millions qui grévaient l'Etat de quarante-deux millions, neuf cents cinquante mille livres d'intérêts, emprunts dont il n'a de même fait aucune mention dans son compte; l'intérêt de ces six cents vingt-deux millions étant de 42,950,000

Comme celui des 785 millions empruntés par M. Necker étoit de . 57,880,500

Et celui des 365 millions empruntés par M. de Fleury de 28,000,000

Tous ces emprunts formaient en 1787. L'existence réelle du déficit de 125 à 127 millions présenté par M. de Calone, mais il étoit très-aisé d'étaindre ce déficit duement constaté par une reddition de compte qu'il falloit d'abord demander à ces trois ordonnateurs sur l'emploi de tous les fonds extraordinaires qu'ils avoient fait emprunter, et dont les fonds confiés à leur soin n'ont pû

n'y dû sortir des mains de ceux, qui en avoient été fait dépositaires sans des ordres particuliers émanés de ces ministres, et dont ils sont personnellement responsables.

La dette bien constatée par ce moyen, on pouvoit prendre des mesures pour l'éteindre en se procurant les fonds dont on aurait eu besoin par les plans arrêtés et consentis par les notables pour asseoir un impôt unique sur tous les biens fonds indistinctement, par les produits qu'une sage réforme auroit pû procurer du clergé, par l'impôt du timbre, et nombre d'autres arrangement présentés pour libérer l'Etat en distinguant la dette éxigible de celle qui ne l'étoit pas, afin de prendre des mesures pour se libérer d'abord de la dette exigible, et assurer ensuite le payement exacte des intérêts de la dette viagere, perpétuelle, qui n'étoient point éxigibles, et dont on pouvait se réserver le remboursement successif à volonté.

On ignore pourquoi il n'a jamais été demandé par l'assemblée nationale aux administrateurs ci-devant désignés aucun compte de l'emploi des fonds qu'ils avoient fait emprunter, et sur quel principe MM. les députés en adoptant la même marche ont portée le déficit qui n'étoit en 1787, que de cent vingt-cinq millions, déficitqui n'a même j'amais été duement constaté, a un excédent de 400 millions déterminé en 1791. Par les états donnés par M. Berrigaut desgranges député à l'assemblée nationale.

De tous ces faits, il résulte que le peuple français qui, en 1774 et 1775, se trouvait très-surchargé par 350 à 360 millions d'impôt qu'il avoit à payer, l'est aujourd'hui par les opérations de l'assemblée nationale, et de quelques ministres qu'elle a soutenu et protégé, d'environ neuf cent

dix-sept millions de dépense annuelles, pour l'acquit de laquelle somme de . . . 917,000,000

Elle n'a pu établir en recettes ordinaires que pour environ . . . 467,000,000

d'impôts qui sont plus onéreux que les précédents, qui sont plus mal payés, et laissent un déficit énorme de 550,000,000

Déficit qui, augmentant journellement, deviendra incalculable et impayable, s'il est encore accrut par les malheurs d'une guerre, dont on ne peut considérer les conséquences désastreuses sans frémir.

L'on voit par ces observations que sous un roi très-économe, et qui n'a annoncé que le desir de voir son peuple heureux, les représentants de la nation, et quelques ministres qu'ils ont accueillis, ont prodigieusement obéré la france, et dépensé en dix à douze ans de paix plusque louis 14, n'avoit fait pendant tout son règne, par les guerres, et par les dépenses qui ont servi a l'illustrer et rendre son royaume le plus fleurissant, et le plus respectable de l'europe.

Qu'ainsi l'État est dans un péril éminent, et qu'il s'écroulera infailliblement, si on n'y remédie promptement en changeant de principes, et en se bornant à coriger les vices de l'ancienne administration, et à restraindre toutes les vues hostiles que l'on parait avoir à faire une guerre ouverte à 100, ou 150 brigands ou intriguants connus qui n'ont fait que profiter de la létargie du gouvernement, et de l'indolente loyauté des bons français pour mettre le désordre dans les finances,

troubler l'État, et s'enrichir au dépens du bien public, en annonçant de bonnes vües, une morale opposée à leur conduite, et en échauffant les imaginations par la perspective d'un bonheur à venir et par des espérances qu'ils ont démenti journellement par leurs propres faits.

Seule ressource qui reste encore pour sauver l'Etat, le tirer de son agonie, et redonner à un royaume si brillant tout le lustre dont il est susceptible, et éviter par ce moyen tous les événements malheureux dont nous menacent les guerres et l'anarchie dans lesquelles on nous a plongé.

L. H. DUCHESNE,

Passage de Valois, maison du Licée.

Paris le 15 Juillet 1792.

On peut voir les observations sur un projet d'administration qui a été présenté à l'assemblée nationale pour obvier aux maux qui existoient.

